

## CCE du 19 juillet : Qui a bien pu voter contre une expertise sur « Ambitions 2020 » ?

Lors de la dernière réunion du Comité Central d'Entreprise, les syndicats unanimes ont demandé une expertise du projet « Ambitions 2020 » : refus du Gouverneur. CFE-CGC, CFDT, CFTC et CGT se sont alors accordés pour voter une délibération dans le but d'obtenir une analyse précise du projet « Ambitions 2020 », très flou sur bien des aspects, hypothèses et projections chiffrées manquant cruellement. Des experts, contactés par la CGT, validaient ce constat, quand d'autres syndicats hésitaient à voter. La loi « Arthuis » de 2006 privant les élus de certaines prérogatives, il était possible de mandater un expert libre rémunéré par le budget de fonctionnement du CCE, dont payer ce type de prestation est la vocation première.



**Vote à bulletins secrets : 8 pour et 9 contre.**

**Votants : 4 CFE-CGC, 1 CFDT, 2 CFTC, 1 CGT, 9 SNA-FO.**

Ce résultat ne nous permet pas de faire front de manière unitaire et d'analyser de façon globale tous les impacts du projet. Pourtant, tous les syndicats font le même constat : le plan Noyer à 2020 n'a pas encore produit tous ses effets qu'« Ambitions 2020 » change les règles, prétendant de surcroît faire reposer celles-ci sur des décisions régionales avec tout l'arbitraire qui peut en résulter...

**Au regard des réponses d'ordre général apportées par le gouvernement de la Banque à nos questions écrites depuis le CCE de juin, le cadre général du projet reste toujours à préciser :** pyramide des âges par unité, volumes d'activité par unité (réseau et siège) et effectifs nécessaires correspondants, calendrier optimum des bascules des unités pour éviter des mutations contraintes, nombre et lieu d'affectation des agents ayant effectué une mutation dans un des CTP qui ne verra pas le jour, nombre et affectation des personnels proches de la retraite qui seront en sureffectif, évolution connue des missions et analyse de leurs impacts...

**Un expert aurait pu, même à partir des seuls documents accessibles aujourd'hui par les représentants du personnel, étudier les documents légaux de chaque CE et répondre à ces questions cruciales. Sur cette base nous aurions pu définir avec lui des indicateurs et une méthode de suivi des impacts du projet « Ambitions 2020 » servant de cadre au déclenchement d'expertises locales ultérieures votées par les élus des CE ou des CHSCT.**

L'échec de ce vote en CCE est une opportunité manquée grave qui nous prive d'une analyse globale précieuse. Qui va réaliser ce travail ? De surcroît quels seront les risques du projet de la Banque sur la santé au travail ? Et quel est l'avis des CHSCT sur la question ?

Le gouverneur a renvoyé aux stratégies régionales qui se déclineront à l'automne. La responsabilité des élus des CE et de vos représentants en CCE seront donc très importantes : à défaut d'obtenir localement ces informations précises ou de voter une expertise qui le permette, ils auront à analyser les documents légaux correspondants et à faire remonter ces éléments au CCE. Sinon, le risque sera grand d'être traité différemment selon son affectation...

**La CGT plaide pour une égalité de traitement dans le cadre d'une cohérence nationale respectant les droits de chacun. Vos représentants CGT mettront tout en œuvre, localement comme au niveau national, pour y parvenir et peser contre les effets de ce projet.**